

# Énoncé des travaux

## 1. Titre

Remise en état après incendie 2024 – parc national Wood Buffalo

Parc national Wood Buffalo, Canada

## 2. Objectifs

L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter les pare-feu aménagés durant la saison des incendies 2023, et qui sont accessibles uniquement pendant le gel hivernal en raison des caractéristiques de zones humides qui existent dans le paysage.

## 3. Contexte

Les pare-feu du parc national Wood Buffalo dans toutes les figures surlignées en bleu doivent être remis en état après la saison des feux 2023. Les zones indiquées en bleu sont les tronçons de zones humides qui sont uniquement accessibles l'hiver lorsqu'ils sont gelés.

Le secteur comprend six unités (A à F) de superficie diverse. Les unités sont divisées en fonction de leur emplacement géographique (annexe 1). Elles sont composées de deux peuplements brûlés par les feux de la saison précédente. Seules l'unité B (priorité 1) et l'unité C (priorité 2) doivent être remises en état en hiver.

L'objectif général pour ses unités est de remettre en état les sections qui se trouvent dans des zones humides pendant qu'elles sont gelées et faire en sorte de favoriser la croissance naturelle au cours des années à venir.

## Portée des travaux

### 3.1 Tâches et spécifications techniques

- L'entrepreneur doit confirmer la faisabilité et l'accessibilité d'équipement lourd pour exécuter les travaux de remise en état exigés, tels que décrits à l'annexe 2.
- L'entrepreneur doit exécuter les travaux de remise en état des pare-feu et le projet tel que décrits à l'annexe 2.
- L'entrepreneur doit fournir une évaluation du coût par kilomètre et par unité (unité B par rapport à l'unité C) en se fondant sur les travaux de remise en état décrits à l'annexe 2.
- L'entrepreneur doit posséder de l'expérience de la réalisation de projets de remise en état après incendie.

### 3.2 Considérations

- Faune qui hiverne dans le secteur

### 3.3 Contraintes

- L'entrepreneur doit terminer les travaux de remise en état avant le dégel printanier.

### 3.4 Déplacements

L'entrepreneur est responsable de fournir tous les modes de transport exigés pour réaliser le projet.

### 3.5 Réunions

L'entrepreneur et le représentant de l'Agence Parcs Canada responsable du projet organiseront des réunions comme suit :

- L'entrepreneur rencontrera le représentant de l'Agence Parcs Canada (APC) responsable du projet avant le début du projet. La réunion peut être en personne ou virtuelle.
- L'entrepreneur et le représentant de l'APC doivent organiser une visite du site avant le début du projet.
- L'entrepreneur doit coordonner au moins une réunion d'étape pendant le projet.
- L'entrepreneur doit organiser une réunion après l'achèvement du projet.

### 3.6 Livrables et échéance

L'échéance pour la réalisation de ce projet est la suivante :

- 31 mars 2024

### 3.7 Obligations en matière de langues officielles

L'entrepreneur doit communiquer toutes les conclusions dans le rapport final en anglais en tant que langue officielle.

## 4. Santé, sécurité et environnement

L'entrepreneur doit s'assurer que les trousseaux de déversement et les mécanismes de confinement qui se trouvent sur les lieux peuvent contenir deux fois la quantité de carburant d'une pièce d'équipement lourd. Il est responsable d'avoir son propre plan de santé et sécurité sur les lieux des travaux.

## 5. Responsabilités de Parcs Canada

- Le représentant de Parcs Canada qui coordonne ce projet doit :
  - Fournir des cartes de la région
  - Être accessible pour être consulté en tout temps pendant le projet
  - Fournir des fichiers de formes de SIG au besoin

## 6.0 Base de paiement

Les travaux seront rémunérés, y compris les frais de déplacement, de kilométrage et d'hébergement et les frais divers, sur la base d'une facture détaillée. Le montant de la facture ne doit pas dépasser la

valeur estimative totale fournie dans la proposition. Le paiement sera versé à l'entrepreneur une fois le projet achevé avec succès le 31 mars 2024.

### 6.1 Instructions concernant la facturation

L'entrepreneur doit envoyer ses factures conformément aux conditions générales.

**Annexe 1.** Carte du parc national Wood Buffalo indiquant les unités A à F et toutes les routes dans le secteur.

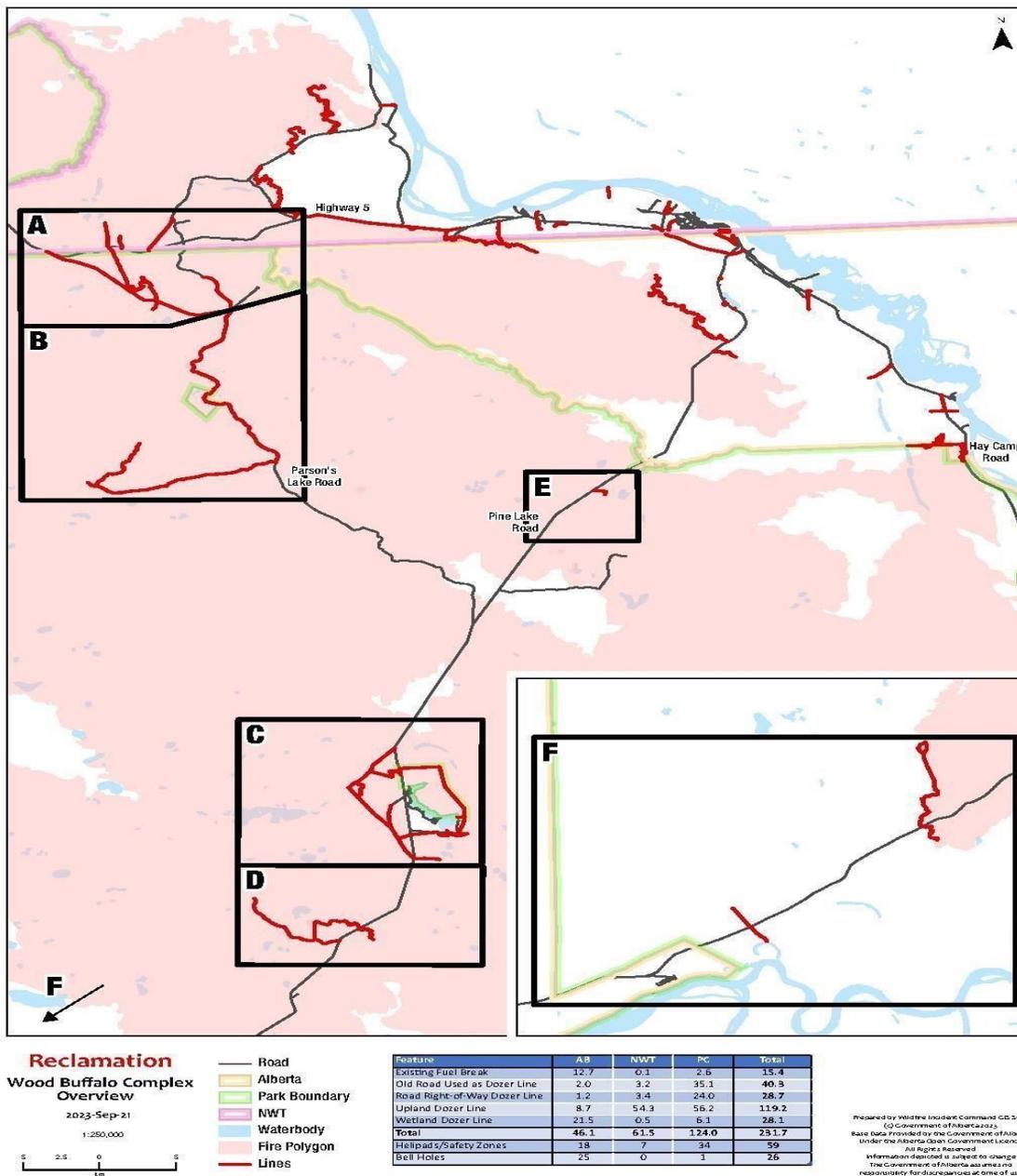


Figure 1 Unités à remettre en état pour le complexe des incendies du parc national Wood Buffalo

## Priorité 1 : Zone B – Route du lac Parson



Figure 2 Route du lac Parson (unité B). La ligne pare-feu en vert a été aménagée à l'automne 2023. Celle en bleu doit être remise en état cet hiver.

**Priorité 2 : Zone C – Secteur du lac Pine / Kettle Point**

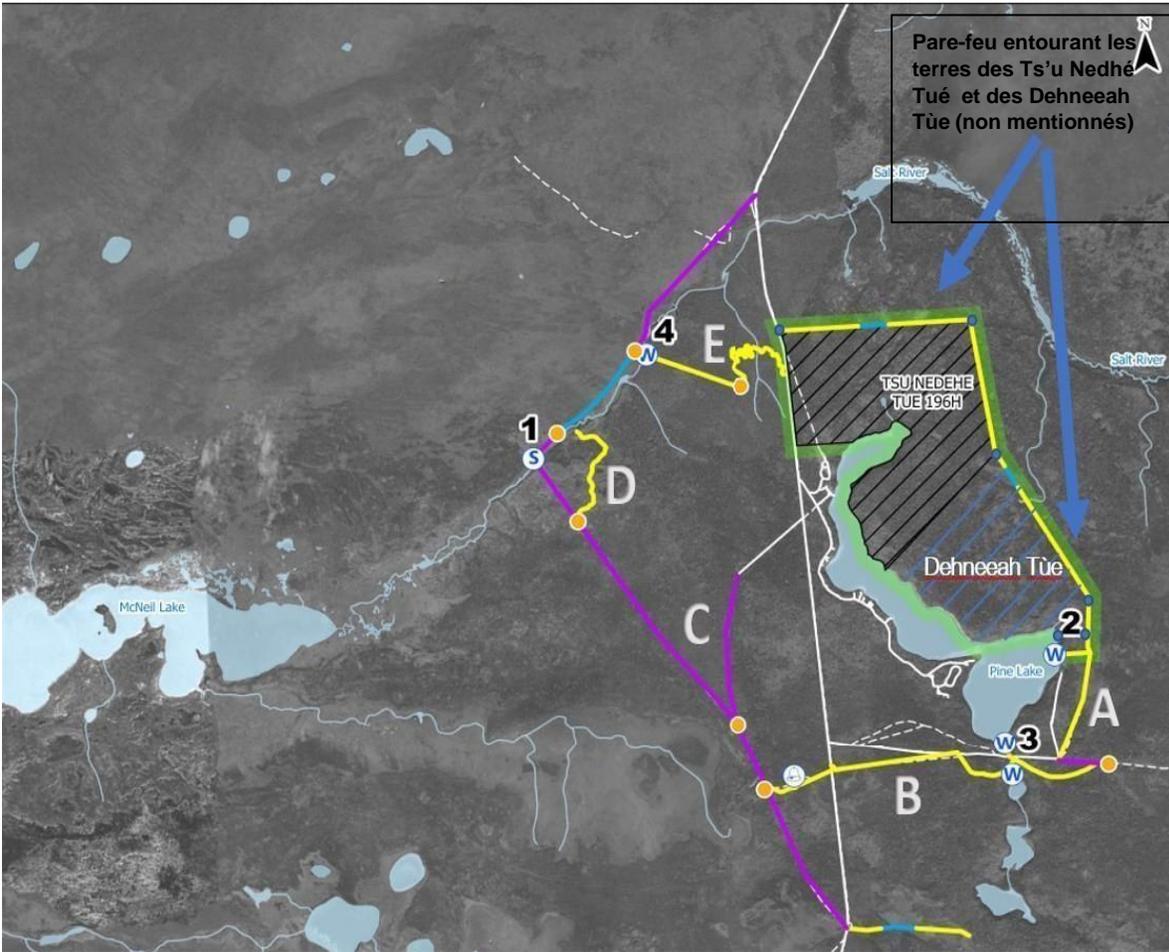


Figure 3 Zone C de remise en état du complexe des incendies du parc national Wood Buffalo.

## Priorité 2 : Zone C – Secteur du lac Pine / Kettle Point



Figure 4 Remise en état de la Priorité 2 – Lac Pine / Kettle Point (zone C) - Les lignes pare-feu en vert ont été aménagées à l'automne 2023. Celles en bleu doivent être remises en état cet hiver. AG et AC seront abordées plus tard.

## **Annexe 2**

### **Norme standard de remise en état pour les zones humides – remise en état de pare-feu**

Le résultat souhaité est d'éliminer tout accès futur et de remettre la zone perturbée dans un état où l'écosystème a une fonction semblable à celle qu'il avait avant la perturbation. Toutefois, ces sites sont plus difficiles à remettre en état que les sites terrestres, et il faut veiller à réduire l'impact sur le sol et la végétation.

Le sol de la plupart des pare-feu en sol humide est organique, mais il y a aussi des sols minéraux mal drainés. Les épinettes noires dominent dans la plupart des cas. L'hydrologie est plus importante que pour les sites de zones humides. Les zones compactées et les aires de coupe sont susceptibles d'être inondées et ne se régénéreront pas sans remise en état. Elles peuvent également restreindre l'écoulement dans les zones humides et avoir un impact sur la végétation avoisinante.

Il est possible que certains pare-feu aient été construits lorsque le sol était gelé et ces zones sont donc susceptibles de subir des dommages supplémentaires si elles sont évaluées en l'absence de gel.

- Les andains doivent être épandus sur les pistes et la microtopographie doit être rétablie.
- La préférence est accordée à l'utilisation d'une excavatrice et à la remise en état l'hiver, lorsque le sol est gelé.
- La topographie de surface doit correspondre à la topographie adjacente, mais l'uniformité n'est pas le but. Les hummocks et les dépressions de ces paysages fournissent des microsites pour l'établissement de la végétation ligneuse.
- Envisager l'utilisation des techniques de transfert d'hummock.

### **Norme standard de remise en état pour prévenir l'établissement de végétation non indigène**

- Désinfecter l'équipement avant de l'utiliser sur le pare-feu.
  - S'assurer que l'équipement est entièrement lavé sous pression avant d'être transporté sur les lieux de travail.
  - Inspecter chaque pièce d'équipement avant de commencer.
  - Faire attention quand on déplace l'équipement entre les sites, car il y a déjà de la végétation non indigène dans le paysage.

### **Norme standard de remise en état pour les cloches**

Une excavatrice creuse des cloches pour accéder à l'eau souterraine. L'objectif de remise en état est le suivant :

En hiver, la terre peut être empilée sur la glace. Elle remplira le trou lorsque la glace fondra.

### **Techniques de restauration : sol meuble et inégal**

La technique « meuble et inégal » est une technique de bombement qui a été utilisée historiquement pour décompacter les sols et fournir des microsites pour l'établissement d'arbres et d'autre végétation. Elle est toutefois utilisée comme stratégie efficace pour décourager l'accès par des véhicules hors route et atténuer les risques d'érosion.

Cette technique imite le trou et le monticule laissés par la masse racinaire lorsqu'un arbre tombe. Une excavatrice creuse un trou et place la terre sur le bord du trou de sorte que la moitié de la terre retombe dans le trou et l'autre moitié reste à la surface. La taille du godet de l'excavatrice doit être comparable à la taille de la masse racinaire des arbres de la région. Si des masses sont disponibles dans les bermes d'andains, elles peuvent être placées dans les trous pour aider les arbres à s'aplatir et à se décomposer.

La densité des trous dépend de l'objectif :

- Si l'objectif est de créer une surface inégale et de favoriser la régénération de la forêt, la densité devrait être semblable à celle des environs.
- La densité doit être considérablement plus élevée pour décourager l'accès et atténuer les risques d'érosion.
- Dans le cas de débris ligneux grossier dans une forêt mixte, l'objectif est de 60 pièces/ha. Il est possible que la remise en état après un incendie ne permette pas d'atteindre cette densité, auquel cas il faut utiliser ce dont on dispose et s'assurer que les arbres sont poussés dans les cloches.